

## **Certificat de conformité REACH**

### **Informations concernant les substances extrêmement préoccupantes (SVHC)**

Le règlement REACH concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques, ordonnance (EG) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007. Le présent document fait état des répercussions et des obligations liées au règlement REACH, s'appliquant aux produits fabriqués par Mitutoyo, distribués en Europe, par Mitutoyo Europe GmbH, ses filiales et ses distributeurs. Notre filiale allemande « KOMEI Industrielle Messtechnik GmbH », qui développe, produit et distribue des composants et des systèmes relevant de la technique de fabrication et de mesure tridimensionnelle, fait l'objet d'une déclaration séparée.

#### **Sites de production Mitutoyo hors UE.**

Mitutoyo fabrique des appareils et machines de mesure essentiellement au Japon (Mitutoyo Corporation, Japon [M-J]), mais également dans d'autres pays hors Union Européenne (UE) ou hors Espace Economique Européen (EEE). Ces fabricants n'ont aucune obligation immédiate d'appliquer le règlement REACH.

#### **Sites de production Mitutoyo dans l'UE**

Actuellement, il n'y a aucun site de production Mitutoyo dans l'UE ou dans l'Espace Economique Européen (EEE).

#### **Mitutoyo Europe GmbH (MEU)**

MEU est la centrale maison-mère du groupe Mitutoyo en Europe. MEU distribue les produits Mitutoyo et propose de nombreux services annexes. La centrale de l'entreprise est basée à Neuss, en Allemagne. MEU importe et distribue des appareils de mesures finis, prêts à être mis sur le marché, et ayant une fonction autonome. C'est également le cas des appareils de mesure intégrés. Par conséquent, MEU ne met pas sur le marché, de composants, qui pourraient être à leur tour intégrés, au sens légal, à d'autres produits.

MEU importe et met en circulation des produits dans les Etats de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen, par le biais de ses filiales basées en Allemagne, en Grande-Bretagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Belgique, en Suède, en Suisse, en Hongrie, en Pologne et en République Tchèque. MEU est soumis au règlement REACH.

#### **Distributeurs Mitutoyo dans l'UE**

Toutes les filiales et les distributeurs de MEU, chargés de la vente de produits Mitutoyo, distribuent exclusivement des produits finis dans l'UE. Ainsi, ces entreprises n'ont pas d'obligations fondamentales imposées par le règlement REACH, mais doivent s'assurer que les produits ont été fabriqués en conformité avec ce règlement et qu'ils ont déjà été soumis à la procédure REACH.

#### **Obligation d'enregistrement des substances**

Seules les substances doivent être enregistrées, les préparations ou les produits ne sont pas concernés. L'obligation d'enregistrer un article contenant des substances soumises à l'obligation d'enregistrement ne prend effet que sous certaines conditions. Des études ont révélé qu'en général, les produits Mitutoyo ne répondent pas à au moins une de ces conditions, à savoir celle concernant *«Le rejet de substances dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles»*. C'est pourquoi MEU n'a aucune obligation légale d'enregistrement.

#### **Obligation de notification**

D'après l'énoncé de l'article 7 (2) et (3) du règlement REACH, MEU n'a aucune obligation de notification. Des études ont révélé que MEU ne répond pas à au moins une des conditions, à savoir *«La substance est présente dans les articles dans des quantités supérieures à 1 tonne par an et par importateur»*.

### **Obligation d'information concernant les substances SVHC dans les produits.**

D'après l'article 33 du règlement REACH, MEU a l'obligation de communiquer les informations concernant les articles qui contiennent des substances SVHC en quantité supérieure à 0,1 %.

### **Produits contenant des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)**

Certains produits Mitutoyo contiennent des substances SVHC en quantité supérieure à 0.1 %. Une liste actualisée des articles concernés, contenant la référence de l'article, la spécification des composants, des illustrations, le nom de la substance et son CAS est disponible sur notre site Internet, à l'adresse [www.mitutoyo.eu/reach](http://www.mitutoyo.eu/reach). Cette liste fournit également des informations relatives à la sécurité lors de l'utilisation de l'article. Sur demande nous fournirons volontiers une version imprimée de toutes ces informations à nos acheteurs.

D'après les indications que nous possédons et celles données par nos fournisseurs, nous garantissons que le reste de nos articles et emballages ne contiennent pas de substances SVHC ou, n'en contiennent qu'à des taux largement inférieurs aux limites autorisées. MEU s'engage à communiquer immédiatement tout changement.

### **Fiches sécurité et informations concernant les préparations**

Concernant les préparations que nous livrons, nous fournissons à nos clients également des fiches sécurité ou des informations spécifiques aux préparations, conformément à l'article 32 du règlement REACH, sur demande. Nous nous efforçons d'actualiser les fiches sécurité dès l'apparition de changements (article 31 n°9 du règlement REACH) et de mettre ces informations à la disposition de nos clients le plus rapidement possible, cependant, nous précisons qu'à ce sujet, nous sommes dépendants de la rapidité de réaction de nos fournisseurs, puisque l'entreprise Mitutoyo ne met au point ni ne fabrique de préparations. Nos produits ne nécessitent pas la rédaction de fiches sécurité.

### **Capacité de livraison**

Il n'existe aucune condition connue ou prévisible qui pourrait entraîner une réduction de la capacité de livraison, imposée par le règlement REACH.

### **Contact REACH**

Mitutoyo Europe GmbH  
Hr. Olaf Kirchhoff  
Chief of Compliance & Legal  
Borsigstraße 8-10  
41469 Neuss  
o.kirchhoff@mitutoyo.eu

Neuss, le 1 avril 2011

**Mitutoyo Europe GmbH**



**ppa. Junichi Fukuda**  
Directeur technique

**Mitutoyo Europe GmbH**



**i.V. Olaf Kirchhoff**  
Chief of Compliance & Legal